

Nature de l'acte : 6.1

N° 2023 04 347

Mis en ligne le 24.04.2023

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT DISPOSITIONS RELATIVES À L'OCCUPATION COMMERCIALE DU
DOMAINE PUBLIC ET VALANT PERMIS DE STATIONNEMENT POUR LES VITRINES ET TERRASSES
DES ÉTABLISSEMENTS POUR L'ANNÉE 2023**

Le Maire de la Ville de Lourdes,

VU les articles L 2212-1 à L 2212-5, L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les articles L 2122-1 et L 2125-1 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 421-1 et suivants ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route notamment les articles L 411-1 et R 418-1 et suivants ;
VU le Code de l'Environnement ;
VU les arrêtés municipaux n° 2015-07-140 et n° 2016-03-48 relatifs à l'occupation du domaine public ;
VU les arrêtés municipaux n° 2016-03-56 et n° 2016-05-66, relatif à la zone de rencontre ;
VU l'arrêté municipal n° 2023-01-46 relatif à l'occupation commerciale des établissements Lourdais pour l'année 2023 ;
VU la délibération n° 10 du 13 décembre 2022 relative aux tarifs des services publics pour l'année 2023 ;

VU les demandes des commerçants Lourdais relatives à l'obtention de droits d'occupation commerciale devant leurs établissements pour l'année 2023.
VU les constats réalisés quotidiennement par les agents en charge de l'occupation du domaine public durant l'année 2022.

Considérant qu'il appartient à l'autorité administrative de garantir la libre circulation des piétons sur le domaine public et d'en réguler l'occupation commerciale de façon précaire et révoicable.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Abrogation

Abroge l'arrêté n° 2023-01-46 du 16 janvier 2023, relatif à l'occupation commerciale du domaine public et valant permis de stationnement pour les terrasses et vitrines des commerces Lourdais pour l'année 2023 et modifie l'article n° 2 de l'arrêté n° 2016-03-56 relatif à la création de la zone de rencontre, comme il suit :

- La zone de rencontre « Boulevard/Rue de la Grotte » s'étend de l'intersection du boulevard de la Grotte (au droit des établissements dénommés « Centre d'information Jacquaire » et « A l'Ave Maria de Chartres, aux lainages du gave ») avec la place Jeanne d'Arc jusqu'au boulevard Père Rémi Sempé, au droit de la porte d'entrée du Sanctuaire.
L'ensemble des autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 2 - Autorisation

Les bénéficiaires visés à l'article n°7 du présent arrêté, sont autorisés jusqu'au 31 décembre 2023 à vendre des produits de leur commerce sur le domaine public dans les limites habituelles prévues dans les arrêtés municipaux relatifs à l'occupation commerciale du domaine public et à la zone de rencontre.

ARTICLE 3 - Extensions de terrasses sur le domaine public

A titre exceptionnel, les bénéficiaires visés à l'article n°7 du présent arrêté, sont autorisés à demander deux extensions de terrasses/an pour soirées festives (avec animation artistique/musicale) en complément des soirées programmées par la Ville de Lourdes. Dans le premier cas et sous réserve de la configuration des lieux et des activités commerciales sises de part et d'autre de l'établissement, les extensions sont continues à l'établissement et ne donnent en aucun cas droit à une contre-terrasse.

ARTICLE 4 - Prescriptions techniques liées à la vente et à la publicité

L'implantation des tables, guéridons et objets constitutifs des établissements concernés par la demande d'autorisation se fait dans les strictes limites fixées par les arrêtés municipaux relatifs à l'occupation commerciale du domaine public, hors de la circulation des véhicules et ne doit pas apporter de gêne à l'activité d'autres personnes ni à la déambulation des piétons.

Les pétitionnaires sont tenus de se conformer à la réglementation en vigueur : articles R 418-1 et suivants du Code de la route et L et R 581-1 et suivants du Code de l'environnement.

Aucune publicité ni pré-enseigne ne peut être implantée sur le domaine public, à l'exception de l'enseigne signalant l'activité qui sera positionnée à l'intérieur du périmètre autorisé pour l'établissement. Les enseignes/éclairages seront disposés de manière à éviter toute confusion avec la signalisation et ne pas être éblouissants. **Un seul porte-menu/publicité au sol est autorisé par établissement.**

ARTICLE 5 - Implantation ouverture et récolement

L'occupation au droit de l'établissement des demandeurs est autorisée à compter de la signature du présent arrêté après réception des documents demandés dans l'arrêté municipal n° 2015-07-140 et de la complétude de son dossier administratif.

ARTICLE 6 - Redevance

La présente autorisation fait l'objet du paiement d'une redevance annuelle, calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2022 et additifs à venir.

ARTICLE 7 - Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel par le biais d'une permission de stationnement/permission de voirie et ne peut être cédée et sous réserve de la complétude des pièces administratives à fournir (extrait Kbis, attestation d'assurance du fonds de commerce couvrant l'occupation du domaine public devant l'établissement et différentes licences de vente de boissons et de restauration pour les établissements concernés). Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui peuvent résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation n'est pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire est mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substitue à lui. Les frais de cette intervention sont à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La liste des bénéficiaires, des établissements par zone est la suivante :

ZONE DE RENCONTRE :

- établissements avec vitrines (en noir) : occupation autorisée jusqu'au trait blanc, soit 60cm le long de l'établissement
- établissements avec terrasses (en bleu) : occupation autorisée jusqu'au fil d'eau.

RUE DE LA GROTTTE ;

ATELIER DE LILY 5, rue de la Grotte 1m + 1 pub
LE PASSAGE, 7 rue de la Grotte 21 m²
TOI EMOI 9, rue de la Grotte 1m
AUX PIEDS SENSIBLES 13, rue de la Grotte 1m + 1 pub
ATELIER DE MARIE 24 rue de la Grotte 2,80m+1 pub
COFFE WITH TEE, 26 rue de la Grotte 2,7 m² + appareil
AUX MILLE ET UNE SAVEURS, 32 rue de la Grotte 4m²+ 1 pub
AU MONTAGNARD 33-34, rue de la Grotte 8,50m
AU SAINT VINCENT 34, 36 rue de la Grotte 7m
LA BRAISE, 39 rue de la Grotte 1,96 m²
SAINT GRÉGOIRE 44, rue de la Grotte 2,00m
DA MARCO 45-47 rue de la Grotte 17 m²+ 1 pub
AZANA 49, rue de la Grotte 2,80m
PEGALEVE, 54 rue de la Grotte 3,78m² + 1 pub
AFTER WORK, 56 rue de la Grotte 4,90m²
PIZZERIA LE BASILIC, 62 rue de la Grotte 7,6 m²
LE BLANC DU NIL (SARL LE TRIDENT) 67, rue de la Grotte 6,20m
MOUTON DES PYRENEES 71, rue de la Grotte 1 pub
PAELLA & PATA NEGRA, 70 et 72 rue de la Grotte 7,60m² + 9m²
PIZZERIA AMALFI, 75 rue de la Grotte, 22m²
LA MAROQUINERIE/STELLA CUIR 79, rue de la Grotte 3,90m
LA BOUTIQUE DE LILY 80, rue de la Grotte 7,80m
SAINTE MARIE 81, rue de la Grotte 3,90m
AU PALAIS GOURMAND, 82 rue de la Grotte 7,20 m²
AUX SOUVENIRS DE LOURDES 83, rue de la Grotte 4,90m
A SAINT RÉGIS 84, rue de la Grotte 3,40m
BAZAR SASSUS 86, rue de la Grotte 2,70m
MUSÉE DE CIRE 87, rue de la Grotte 2 pubs
PARFUMERIE DA GABRIELLE 87, rue de la Grotte 4,90m
SAINTE CLAIRE 89, rue de la Grotte 7,80m
SARL LA MAISON DU SAVON 92, rue de la Grotte 1,00m
MAGASIN HÔTEL VATICAN 95, rue de la Grotte 8,30m
A SAINTE MARGUERITE 96 rue de la Grotte 3,9 m
AU PÈLERIN 99, rue de la Grotte 4,30m
NOTRE DAME DU PERPÉTUEL SECOURS 100, rue de la Grotte 1m
CHEZ SAM 101, rue de la Grotte 3m²+1 appareil
L'EDEN 103 rue de la Grotte 21,50m²
MADE IN ITALY 2 104, rue de la Grotte, 14,74m²
AFC 105, rue de la grotte 8,50m²
CONFISERIE DU PONT VIEUX 107, rue de la Grotte 3,80m
LE ROI ALBERT, 109 rue de la Grotte 14 m² + 25m²
MADE IN ITALY, 113 rue de la Grotte 11,30 m²
LE JEANNE D'ARC, 115 rue de la Grotte 22,38 m²
CHALET GLACES Pont Vieux 6m²

AVENUE BERNADETTE SOUBIROUS ;

LE LITOR 2, avenue Bernadette Soubirous 3,20m
SARL SAINTE GENEVIEVE 3, avenue Bernadette Soubirous 2m
SARL TAILLERIE PYRENEES 3, avenue Bernadette Soubirous 3m
SAINTE GERMAINE 3 avenue Bernadette Soubirous 2 m
TAILLERIE DES PYRENEES 3 avenue Bernadette Soubirous 3 m
SOCIETE MV "LE ST BASQUE" 4 avenue Bernadette Soubirous 2,6 m
PHOTO LACAZE 6 avenue Bernadette Soubirous 1 m
PHOTO VIRON 7, Avenue Bernadette Soubirous 1m
SAINTE ODILE 8, avenue Bernadette Soubirous 1,00m
ST LOUIS DE FRANCE 9 avenue Bernadette Soubirous 3,7 m
NOTRE DAME DE MASSABIELLE 11, avenue Bernadette Soubirous 4,30m
PAX MUNDI 12 avenue Bernadette Soubirous 3 m
LA CROIX DU PARDON 13, avenue Bernadette Soubirous 4,00m
SAINT MATHIEU 14 ? avenue Bernadette Soubirous 3m
ANDEGA SARL TELLIER 15, avenue Bernadette Soubirous 3,70m²
A L'UNION CATHOLIQUE 16, avenue Bernadette Soubirous 3,40m
A SAINT BENOÎT 17, avenue Bernadette Soubirous 4,30m
A L'EMERAUDE 18, avenue Bernadette Soubirous 1,50m
SOCIÉTÉ GERBE D'OR 19, avenue Bernadette Soubirous 1,60m
HÔTEL CONTINENTAL 20, avenue Bernadette Soubirous 1 pub
MAGASIN SOUBIROUS 21, avenue Bernadette Soubirous 1,00m
AU PALAIS GOURMAND 24, avenue Bernadette Soubirous 1 appareil +1 pub
DA PASQUALE 26, avenue Bernadette Soubirous 1m
L'EDELWEISS LE CAFÉ, 26, avenue Bernadette Soubirous 11,66m²
HÔTEL GALLIA & LONDRES 26, avenue Bernadette Soubirous 1 pub
HISTOIRE DE SENTEURS 28, avenue Bernadette Soubirous 2,50m
HÔTEL CHAPELLE ET PARC 28, avenue Bernadette Soubirous 1 pub
LA CURE GOURMANDE 28, avenue Bernadette Soubirous 1 pub
LA CHAPELLE 28, avenue Bernadette Soubirous 6,00m
TABAC MAUVEZIN 28, avenue Bernadette Soubirous 6m
L'EX-VOTO 2 THEALLET 30, avenue Bernadette Soubirous 1,30m
LA CROIX D'OR 30, avenue Bernadette Soubirous 11,00m²
L'EUROSELF NEGOCIO ITALIANO 34, avenue Bernadette Soubirous 5m
CHALET LAVANDE Avenue Bernadette Soubirous 6m²

PLACE MONSEIGNEUR LAURENCE ;

L'ALLIANCE CATHOLIQUE 1 pl Mgr Laurence 11 m
CAFE ROYAL, 1 Pl mgr Laurence 18 m²
LA BOUTIQUE DES CADEAUX 3 pl mgr Laurence 3,7 m
SAINT ANDRE ND DE LOURDES 5 pl mgr Laurence 4 m
AU PALAIS ROYAL 7 pl mgr Laurence 2,7 m
AU CHAPELET DE LA VIERGE 9 pl mgr Laurence 3,5 m
SAINT PATRICK 11 pl mgr Laurence 3 m
SACRE COEUR DE JESUS 13 pl mgr Laurence 3,4 m
SAINT LAURENCE O TOOLE 15 pl mgr Laurence 3,8 m
SAINTE THERESE DE L ENFANT JESUS 17 pl mgr Laurence 3,1 m
BARTRES SAINT MATHIAS 19 pl mgr Laurence 2,5 m
NATIONS CATHOLIQUES 21 pl mgr Laurence 13 m
COECILIA CROIX DE JERUSALEM 23 pl mgr Laurence 12,5 m
AU PERE DE FOUCAULD 25 pl mgr Laurence 2,9 m
A LA GRACE DE DIEU 27, place Monseigneur Laurence 3,50m
MYSTERES DE MARIE 29 pl mgr Laurence 3,2 m
A L'AMETHYSTE 31 pl mgr Laurence 2,5 m
CHALET ALIMENTAIRE Place Monseigneur Laurence 6m²

CHALET FLEURISTE Place Monseigneur Laurence 6m²
CHALET GRAVURE PHOTO Place Monseigneur Laurence 6m²
CHALET BIMBELOTERIE Place Monseigneur Laurence 6m²

RUE SAINTE MARIE ;

AU CAPULET DE BERNADETTE 1, rue Sainte Marie 8,70m
LES BRANCARDIERS, 2 rue Sainte Marie 35,10m²
SAINT HUGUES/SAINTE BENEDICTE 7, rue Sainte Marie 2,50m
HOTEL SAINT SAUVEUR, 9 rue Sainte Marie 22,32 m² + 5,4 m
HOTEL PANORAMA, 11 rue Sainte Marie 1 pub
NEW ORLEANS CAFE, 13 rue Sainte Marie 38m²
MAG LIMBURGS WINTELTJE 15, rue Sainte Marie 4,80m
ASIAN DELICES, 15 rue Sainte Marie 12m²

RUE DU BOURG ;

HOTEL ANGELUS 38 rue du Bourg 1 pub + 8,50m²
DELICES MAURICIENS, 39 rue du Bourg 8m²
LE FROG, 72 rue du Bourg 7,28m²
SARL JEAN PAUL 2 73, rue du Bourg 5,50m
AU SOUVENIR DE LOURDES 85, rue du Bourg 6,50m²

BOULEVARD DE LA GROTTTE ;

AUX ARMES DE BELGIQUE, 22/24 bd de la grotte 30m²
CFC 65 26, bvd de la Grotte 6,6 m² + 2,40m² + 1 pub
ÉPICERIE, 28 bd de la Grotte 3,50m²
BRASSERIE O BETO 30 bvd de la grotte 35,75 m²
AVE MARIA/LAINAGES DU GAVE 33, boulevard de la Grotte 6,50m
STE GENEVIEVE 33, bd de la Grotte 7,00m
LE GENEVE 36 bd de la grotte 36m²
SAINT FIRMIN 37 bd de la grotte 3,20m
LE PETIT V ET V 38 bd de la Grotte 4 m
MAGASIN DE MILAN 39, bd de la Grotte 4,70m
SARL GALERIES VIVAROISES 40, bd de la Grotte 10,00m
PAUL VI 41, bd de la Grotte 1.50m
PYRENEES PHOTO 41 bd de la Grotte 3,25 m
PROTECTION DE MARIE 46, bd de la Grotte 8,50m
MINI-MARKET DALLO ZIO 47, bd de la Grotte 1,20m
JÉRUSALEM A LOURDES 48/50, boulevard de la Grotte 12m
MAGASIN HOTEL ORLEANS 51, bd de la Grotte 3m
SAINT EXPEDIT 53, bd de la Grotte 8,85m + machine
AU PALAIS GOURMAND 54, bd de la Grotte 2,60m
L'ARDIDEN 55, bd de la Grotte 9,50m
LA CHAINE D'OR 56 bd de la Grotte 5,1 m
BIJOUTERIE DU BOULEVARD 57, bd de la Grotte 3,50m
SAINT JOSEPH 58, bd de la Grotte 10,20m
AFC 2 59, bd de la Grotte 6,90m²+1pub
SALON DE THE ELEANOR 60 bd de la Grotte 16,20m²
L'ESTELLAT 63, bis, bd de la Grotte 3,00m
L'APPARITION 65, bd de la Grotte 3,80m
A LA GOUTTE D'EAU 67, bd de la Grotte 1 pub
LA TOISON D'OR 67, bis, boulevard de la Grotte 3m
SHAYANA DESIGN 71, bd de la grotte 3,20m
HÔTEL SAINT CHARLES 75, boulevard de la Grotte 2m
LE NAVARRE 77 bvd de la Grotte 1,5 m²

LA PROVIDENCE 77, bis, bd de la Grotte 1,60m
CAFÉ LE REGALTY 79 bis, bd de la Grotte 13,65m²
TOURISME ET RELIGION 79, bd de la Grotte 7,20m
PADRE PIO 89 bvd de la Grotte 2,3 m
MAGASIN SAINT MICHEL 91, boulevard de la Grotte 4,20m

PLACE DE LA MERLASSE ;

HOTEL ASTRID 5 place de la Merlasse 42,60m²

AVENUE MONSEIGNEUR SCHOEPFFER ;

SAINTE MADELEINE 3, avenue Mgr Schoepfer 4,40m
A LA GROTTTE DE LOURDES 4 av Mgr Schoepfer 7,20m
ND DU PERPETUEL SECOURS 5 avenue Mgr Schoepfer 2,5 m
PHOTO DURAND 6, avenue Mgr Schoepfer 1,60m
LE SAINT HONORE 7 avenue Mgr Schoepfer 9,45 m² + 10m² + 1 machine
ALLELUIA STELLA CUIR 8, avenue Mgr Schoepfer 5m
JEUNESSE CATHOLIQUE 9, avenue Mgr Schoepfer 5,90m
LE COUMELY 10 av Mgr Schoepfer 4,90m
LE SAINT ANTOINE 10 av Mgr Schoepfer 10m
HALL CATHOLIQUE 11 avenue Mgr Schoepfer 11m
SAINTE ANNE 12 avenue Mgr Schoepfer 3,6 m
UN PAS DE PLUS 14 bis, av Mgr Schoepfer 1,30m
LITTLE FLOWER 13 avenue Mgr Schoepfer 26 m²
HÔTEL DE ROISSY 16, av Mgr Schoepfer 2,70m +1PUB
AU MOULIN DE SAVY 17 avenue Mgr Schoepfer 5,60m

ZONE CENTRE-VILLE

- établissements avec vitrines (en noir),

- établissements avec terrasses (en bleu),

Occupations autorisées si 1,40m de passage conservé le long de l'établissement

RUE DU FORT ;

LE BON SENS 3 rue du Fort 3 m²
CASTEL MIRAMBEL 42 rue du fort 11,39m²

RUE SAINT-PIERRE ;

LES PENSÉES D'ANAIS, 3, rue Saint Pierre 3,30m

RUE BASSE ;

PIZZA LOURDES, 5 rue Basse 1 pub
LE TYDOS, 16, rue Basse 3,90m
CHEZ JUJU, 17 rue Basse 4m²
L OCCITAN, 25-27 rue Basse 4,34 m²
LE CHAUDRON 31, rue Basse 3m
AUX PLAISIRS DE LA FONTAINE, 33, rue Basse 3,20m
MARIE SERVANTE DU SEIGNEUR, 33, rue Basse 2,40m²
O LOURDES, 39, rue Basse 1,40m

PLACE PEYRAMALE ;

CHOCOLATERIE PAILHASSON, 6 Place Peyramale 9,9 m²
BAR LE CARDINAL, 11 pl Peyramale 11 m² + 7,47 m²

PLACE MARCADAL ;

LE COMPTOIR, 10 pl Marcadal 49,20m² + 10,95m²
LE VAN GOGH, 16 pl Marcadal 37,3 m² + 10 m²

BOULEVARD DE LA GROTTTE (hors zone de rencontre);

L'AVENUE 44, 3 Boulevard de la Grotte 71 m²
HÔTEL LA CROIX DES NORDISTES, 29 Boulevard de la Grotte 1.80 m²
CAFE DU CHATEAU FORT, 31 Boulevard de la Grotte
BREAKFAST-CLUB, 14 Boulevard de la Grotte 21 m²
AU PAIN LOURDAIS, 16 Boulevard de la Grotte 21m²

PLACE JEANNE D'ARC ;

RESTAURANT BAR VIETNAMIEN, 6 place Jeanne d'Arc 16m²
LOURDES MADHA RESTAURANT 8 place Jeanne d'Arc 11,20m²
LE SAINT LAURENT 10 pl Jeanne d'Arc 3,5 m

PLACE DU CHAMP COMMUN ;

KIOSQUE DES HALLES pl du Champ Commun 1 pub
CHOCOLATS THURIES pl du Champ Commun 1pub
LE GALINA 4 pl du Champ Commun 17 m²
LA RENAISSANCE 5 pl du Champ Commun 16,8 m²
DROGUERIE GENERALE 6 pl du Champ Commun 4 m
LE CANTEGRIL 10 pl du Champ Commun 24 m² + 9,4 m² + 20 m² + 30m²
CATHIE FLEURS 14 pl du Champ commun 3,2 m
LA PIE COLETTE 18 pl Champ Commun 21 m² + 2,40m²
LES 100 CULOTTES 20 pl du Champ Commun 21,5 m²
CAFÉ LE BARCELONE 22 pl du Champ Commun 19 m²
LE PALACIO 28 pl du Champ Commun 10 m² + 11m² + 20 m²
KIOSQUE A JOURNAUX Place Champ Commun Sud 20m²

AVENUE BARON GENERAL MARANSIN ;

HÔTEL OCÉAN 6 Avenue Général Baron Maransin 24,1 m²
BAR DES PTT 30 Avenue Général Baron Maransin 1 m²

AVENUE MARECHAL FOCH ;

BAR DE L HÔTEL DE VILLE 18 avenue Maréchal Foch 3,68 m²
LE DIVIN 20 avenue Maréchal Foch 2m²

RUE BARON DUPRAT ;

MAGASIN BEGARIES 10, rue Baron Duprat 11m
KOWALIK BROCANTE 10, rue Baron Duprat 2,40m
L'INSTEMPS rue Baron Duprat 12,42m² + 4m²

BOULEVARD REMI SEMPE ;

L'ERMITAGE 97 bd Père Rémi Sempé 15m²

ZONE PASSAGE PMR

- établissements avec vitrines (en noir) : occupation autorisée jusqu'au trait blanc (60cm de profondeur)
- établissements avec terrasses (en bleu) : occupation autorisée jusqu'au fil d'eau

AVENUE PARADIS ;

MINI MARKET AU PARADIS 1, avenue du Paradis 7m
GRAND HÔTEL D'ESPAGNE 9, avenue du Paradis 4 appareils + 1 pub
LE BODEGON, 9, avenue du Paradis 16m²
LE VERSAILLES 11 avenue du Paradis 29m²

AVENUE PEYRAMALE ;

CAFE LE CARREFOUR 2 avenue Peyramale 22,2 m²
BRASSERIE SAINT PAUL 4 avenue Peyramale 18,5 m²
MAGASIN TARA SHOP 6 avenue Peyramale 9,8 m²
HOTEL NOTRE DAME DE FRANCE 8 avenue Peyramale 27m²
HOTEL GALLILE WINDSOR 10 avenue Peyramale 6,50m²
SARL FRANCOHOTEL/LABEDAIX 14, avenue Peyramale 2,60m²
HÔTEL JEANNE D'ARC 20, av Peyramale 19,00m²
HÔTEL PEYRAMALE 32, av Peyramale 3,40m²
HÔTEL ST GEORGES 34, av Peyramale 4,10m²
BOUTIQUE CHRISTINA 42, avenue Peyramale 1m²
HÔTEL NOTRE DAME DE LA SARTHE 44/46, avenue Peyramale 4m²

Pour toute modification, ouverture nouvelle, installation en cours, les bénéficiaires et établissements concernés font l'objet d'un avenant au présent arrêté et d'un permis de stationnement nominatif, dès réception des documents administratifs demandés et validation des mesures et implantations par les agents concernés.

ARTICLE 8 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas les bénéficiaires de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

ARTICLE 9 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à ses titulaires : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale à compter de la signature du présent arrêté et jusqu'à nouvel ordre, considérant qu'elle est temporaire et liée à l'évolution des dispositifs de distanciations physiques réglementaires.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, ses bénéficiaires sont tenus, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal est dressé à leur encontre, et la remise en état des lieux est exécutée d'office aux frais des bénéficiaires en défaut avec la présente autorisation.

ARTICLE 10 - Publication

Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la Ville de Lourdes conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Recours

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



Fait à Lourdes, le 20 avril 2023
Le Maire,

Thierry LAVIT

Notifié le

- Par courrier recommandé envoyé le
- Par remise en main propre
- Par mail envoyé le

Je soussigné(e).....

Signature :

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.

